

Plan d'action 2026-2027

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

L'équipe de l'école de l'Étoile se positionne clairement dans le but de contrer la violence et l'intimidation.

Il n'y a pas d'acte de violence et d'intimidation qui ont fait l'objet d'une plainte formelle ou qui ont été rapportés à la direction générale en 2025-2026. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu d'actes de violence ou d'intimidation, mais on peut présumer que les situations ont été gérées à la satisfaction des victimes et de leurs parents.

Portrait de la situation

Il en ressort que pour l'ensemble des domaines du climat scolaire la perception des élèves est positive. Le sondage passé au courant de l'année dernière couvre les domaines du climat de sécurité, du climat de justice, de l'engagement et attachement au milieu et du climat relationnel et de soutien.

Même si la fréquence a diminué, l'école est préoccupée par trois manifestations de la violence : les élèves qui disent avoir été insultés ou traités de nom à l'école; les élèves qui disent avoir été la cible de propos ou des gestes non-désirés à caractère sexuel.

Priorités

Ceci amène donc l'école à continuer de prioriser ses actions, notamment en s'assurant d'avoir une surveillance adéquate des élèves et d'intervenir rapidement en situation de violence. De plus, l'école s'engage à sensibiliser les élèves à l'impact des mots par différentes actions. En cohésion avec le programme de CCQ, afin de diminuer les gestes de violence à caractère sexuel rapportés, l'école s'engage à sensibiliser les élèves à la prévention et au consentement.

Aussi, compte tenu des orientations technologiques de l'école, le personnel privilégie l'adaptation continue de la charte d'utilisation des outils technologiques en encourageant les comportements éthiques et bienveillants.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

À l'école de l'Étoile, le parent est considéré comme un partenaire incontournable dans la prévention de la violence et de l'intimidation. L'utilisation du portail Mozaik est privilégiée dans la communication avec les parents afin de transmettre différents renseignements à propos des manquements ou des observations positives.

Document explicatif destiné aux élèves du centre

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Maintien de l'implication des élèves dans les divers comités;
- Sensibilisation à la différence entre « dénoncer » et « rapporter » ;
- Offrir des ateliers de prévention de la violence à caractère sexuel (ex. Les stéréotypes sexuels, le consentement, les relations intimes amoureuses saines et positives, l'expression de genre et l'orientation sexuelle, les stratégies d'autoprotection, etc.);
- Sensibiliser le personnel à l'importance d'agir en prévention et à l'importance d'agir lorsqu'une situation se produit.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

Tout adulte témoin de gestes de violence et d'intimidation a la responsabilité d'intervenir immédiatement pour assurer la sécurité de chacun selon le protocole de l'école. Aussitôt signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

L'élève victime, les témoins et l'auteur sont rencontrés par des membres du personnel de l'école.

Les parents sont avisés.

Un soutien est fourni à tous les élèves impliqués.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants (moins de 18 ans). La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, le personnel de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des centres peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca ou poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école

- Nous invitons d'abord les parents à communiquer avec les intervenants qui sont en lien direct avec leur enfant pour discuter d'une situation vécue, poser des questions complémentaires et envisager des pistes de solution. Selon le cas, il peut s'agir d'un enseignant, d'un éducateur du SDG ou d'un éducateur spécialisé.
- Si malgré cette première démarche des questions persistent, les parents sont invités à communiquer avec la direction ou la responsable du service de garde selon le cas.

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

Remplir un [formulaire de plainte](#).

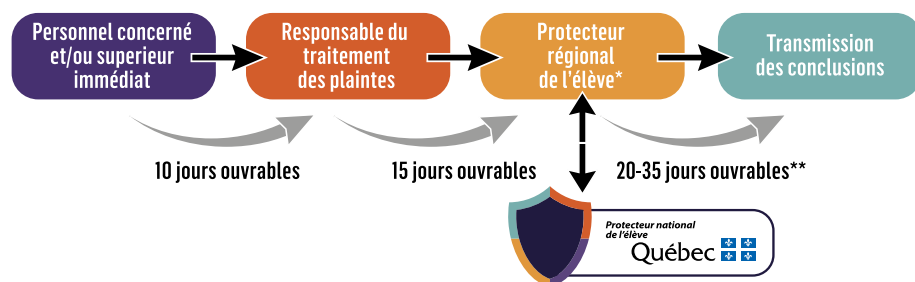
Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation ou un acte de violence à caractère sexuel à l'endroit d'un élève à cette adresse : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / ou par téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 10 juin 2026

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui
favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2025-2026 ?

- Augmenter les échanges positifs entre les élèves afin de diminuer la violence verbale ;
- Maintenir un climat sain et sécuritaire entre les élèves dans l'objectif de diminuer les comportements d'intimidation et de violence qui seront rapportés dans le prochain QSVE-2027 ;
- Faire vivre le nouveau code de vie de l'école de l'Étoile ;
- Préserver un lien de confiance entre les élèves et les membres du personnel.

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Nous avons conçu et mis en place des activités thématiques afin de valoriser différentes règles du code de vie de l'école. Ces règles ont été choisies par l'équipe-école afin de répondre aux besoins du moment. Ainsi, tous les membres du personnel mettaient l'accent sur les mêmes comportements à adopter. (Par exemple, le mois de la bienveillance, la semaine de la courtoisie);
- Mise en place des billets de communication entre les différents intervenants de l'école (communication entre les enseignants et l'équipe du service de garde, T.E.S.);
- L'école a mis en place des olympiades d'hiver promouvant les règles du code de conduite de l'école.
- Les techniques d'impact sont utilisées afin de sensibiliser les élèves et travailler les habiletés sociales. Les techniciennes en éducation spécialisées ont également réalisé des ateliers d'habiletés sociales afin de soutenir les élèves ciblés.
- Mise en place du bar laitier le Conflit Fondant dans la cour de récréation. Il s'agit d'une zone où les élèves peuvent mettre en pratique la méthode du cornet pour réaliser leurs excuses;
- Nous avons utilisé les mesures d'encadrement présentés dans l'agenda scolaire en page 12 pour baliser les interventions à réaliser lors d'un manquement à une règle du code de vie. Ce document est basé sur les pratiques efficaces.
- Des élèves de 6^e année sont brigadiers et accompagnent les plus petits dans la résolution des conflits lors des récréations, sous la supervision de l'équipe des TES.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

Cette année, nous avons mis l'accent sur le code de vie de l'école. Durant plusieurs semaines, tous les enseignants avaient le même message en même temps. Lors des moments plus intenses, nous pouvions remarquer une amélioration des comportements adéquats. Ce sont autant les actions collectives que les efforts individuels qui ont été valorisés et récompensés au courant de l'année.

L'implication de tous les intervenants (équipes enseignante et service de garde) dans l'application des règles du code de vie a renforcé la cohérence de celles-ci aux yeux des élèves.

Nous observons une diminution de la violence verbale et physique dans la cour d'école. Les interventions en lien avec la violence sur les terrains de l'école ont diminué. Les élèves font confiance aux adultes de l'école et dénoncent rapidement les gestes de violence.

Depuis l'installation du bar laitier le conflit fondant, nous remarquons que les élèves sont plus autonomes dans la résolution des conflits et pour émettre des excuses.